

# Annulation du concours d'entrée à l'ENS La CONASYSED monte au créneau

En prenant la décision d'annuler le concours interne d'entrée à l'ENS, Florentin Moussavou croyait prendre tout le monde à contre-pied. Se saisissant de l'affaire, les membres du bureau national de la CONASYSED ont observé un sit-in au hall de l'annexe du ministère de l'Éducation nationale au quartier Batterie-IV.

**Merlin Mbina**

**P**révu pour être organisé les 24 et 25 juin dernier, le concours interne d'entrée à l'École normale supérieure (ENS) a été annulé sans raisons valables par le ministre Florentin Moussavou. Prenant acte de cette annulation, la CONASYSED a entrepris des recours, afin que le ministère revienne sur sa décision. Après l'action menée le vendredi 24 juin au lycée Nelson Mandela, les membres de la CONASYSED, accompagnés des enseignants des lycées et collèges, ont pris d'assaut les locaux abritant les services du ministre délégué à l'Éducation nationale, Janvier Nguema Mboumba, pour observer un sit-in, en vue d'obtenir de ce dernier l'organisation du concours.

Conscients du juste combat qu'ils mènent, Louis Patrick Mombo, délégué administratif du syndicat, relève : « ce matin du mercredi 29 juin, la CONASYSED et les enseignants concernés par l'organisation du concours interne d'entrée à l'ENS ont observé un sit-in au 5<sup>ème</sup> étage abritant les services du ministre délégué au quartier Batterie-IV. On a été reçu par le ministre délégué en présence du directeur de cabinet de Florentin Moussavou et d'autres collaborateurs. De cette réunion, et sur notre insistance, la tutelle s'attellera à fixer une autre date. Nous n'avons pas



Louis Patrick Mombo, membre actif de la CONASYSED, a conduit la délégation chez le ministre Janvier Nguema Mboumba.

*aussi manqué de souligner notre amertume sur l'annulation du concours. Parallélisme de forme oblige, c'est un arrêté qui viendra annuler un autre arrêté. Le ministre délégué nous a demandé de faire une nouvelle proposition de date. Car pour nous, ce concours doit s'organiser au plus tard la deuxième semaine du mois de juillet 2016. Si cela n'est pas fait, nous nous réservons le droit de saisir les juridictions compétentes et d'envisager des actions fortes sur le terrain. Ils ont reconnu qu'ils ont causé du tort aux enseignants et que le dossier serait du côté de la Primature. Tant que nous n'aurons pas de date, nous n'abdiquons pas ».*

Le droit à la formation et au perfectionnement est reconnu par les textes, notamment la loi 01/2005 portant statut général de la Fonction publique. A ce sujet, les différents articles

le démontrent et ne souffrent d'aucune contradiction. L'article 144 dispose : « La formation et le perfectionnement sont un droit et un devoir pour l'agent public permanent ». Dans ces conditions, avec les différentes mutations et pour s'arrimer aux normes, l'enseignant a donc besoin de repartir en formation. Vu sous cet angle, on vient à se questionner sur les motifs qui ont poussé le ministre à prononcer l'annulation du concours.

Du côté du ministère, les agents évoquent un report et non une annulation, motivé par des dysfonctionnements techniques au niveau de l'organisation. Dans tous les cas, les regards sont tournés du côté de Florentin Moussavou quant à l'éventualité de la tenue de ce concours. ■

(Affaire à suivre)